

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 08 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : BASSET Thierry, MAZET Pascal, GRENIER Bernard, LALUE Jean-Bernard, PRADERIE Marie, RIBATET Marie-Claude, GORSE Francis et GAMOT Franck

Absents : MAUD Jean-Christophe, ENSMINGER Sandrine excusée

Marie PRADERIE est élue secrétaire de séance.

I - APPROBATION DES DEUX DERNIERS PROCES VERBAUX.

Approuvés à l'unanimité

II – Vote du CA 2018.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte administratif dressé par le Maire.

Considérant que le compte administratif dressé par le Maire fait apparaître que celui-ci a été normalement administré pendant le cours de l'année 2018, que le recouvrement de toutes les créances a été poursuivi et qu'il n'ordonne que les dépenses utiles ou justifiées.

Considérant que tous les comptes ont été vérifiés et étant conformes au compte de gestion dressé par le receveur, le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le compte administratif de la commune de l'exercice 2018 du Maire et le compte de gestion du receveur comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'invest en 2018	Résultat de l'année 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	1752.21	0.00	6484.21	8236.42
FONCTIONNEMENT	80135.86	34542.79	40308.78	85901.85
TOTAUX	81888.07	34542.79	46792.99	94138.27

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de la manière suivante :

- Affectation à la section investissement au compte 1068 23 079.58 euros
- Report à nouveau en section de fonctionnement (002) 62 822.27 euros

III – VOTE DU BUDGET 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE et APPROUVE le budget primitif 2019 de la Commune :

Section de fonctionnement Recettes et Dépenses 179 762.27 euros

Section d'investissement Recettes et Dépenses 89 766 euros

IV – VOTE DES ETATS 1259

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE de ne pas augmenter les taxes de la commune

VOTE les 4 taux de l'imprimé 1259 MI à savoir :

Taxe d'habitation :	6,64 %
Taxe foncière (bâti) :	4,33 %
Taxe foncière (non bâti) :	25,91 %
Cotisation foncière des entreprises :	11,27 %

X – QUESTIONS DIVERSES.

PLUI : les groupes de travail sont les suivants :

- Développement économique Pascal MAZET
- Service à la personne Marie Claude RIBATET et Marie PRADERIE
- Infrastructure mobilité Thierry BASSET
- Environnement Jean Bernard LALUE
- Habitat dépendance Marie PRADERIE

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.